

# EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE LES MESURES DE RESTRICTIONS PERMETTENT DE PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

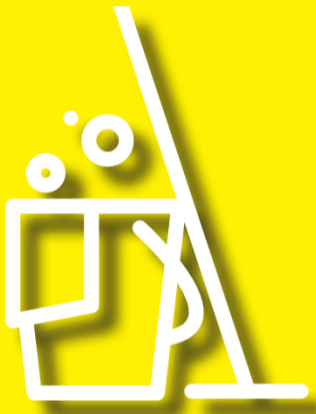
# ALERTE

# SÉCHERESSE



## LAVAGE À GRANDES EAUX

Sauf lavage sous pression



## REPLISSAGE DES PISCINES ET SPAS

Sauf mise à niveau autorisée de dispositifs publics pour raison sanitaire



## LAVAGE DE VÉHICULES

Hors des stations de lavage  
Excepté pour les véhicules ayant une obligation



## ARROSAGE DES JARDINS

Hors jardins potagers  
avant 9h00 et après 19h00



## FONTAINES

Sauf fonctionnent en circuit fermé ou en alimentation gravitaire depuis une source sans préjudice pour les milieux aquatiques



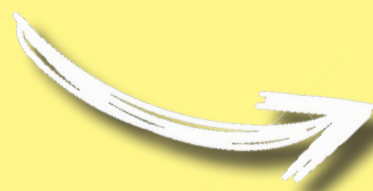
## REPLISSAGE ET MISE À NIVEAU DES RÉSERVES D'EAU

Hors aquaculture et algoculture professionnelles autorisées



## RISQUE DE CONTRAVENTION DE 5<sup>ÈME</sup> CLASSE

## Plus d'informations



MESURES ÉDICTÉES PAR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

